

DECRET N° 2000-180 DU 11 AVRIL 2000

Portant approbation du budget prévisionnel
de l'Office National de Stabilisation et de
Soutien des prix des produits agricoles (ONS)
pour l'exercice 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- VU le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996, fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le décret n° 96-75 du 02 avril 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office National de Stabilisation et de Soutien des prix des produits agricoles (ONS) ;

Sur rapport du Ministre du Développement Rural ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 mars 2000,

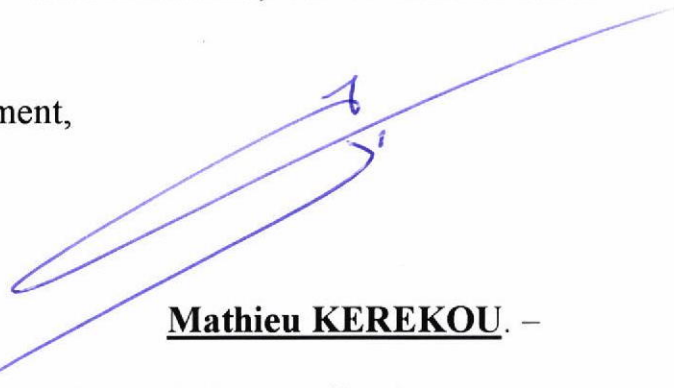
DECRETE :

Article 1^{er}. – Est approuvé, le budget prévisionnel de l'Office National de Stabilisation et de Soutien des prix des produits agricoles (ONS) pour l'exercice 2000, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

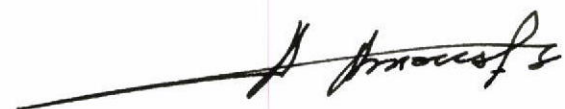
Fait à Cotonou, le 11 Avril 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. –

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.–

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.–

Le Ministre du Développement
Rural,



Théophile NATA.–

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MDR
4 MFE 4 AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 JO 1.-